



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale de la cohésion sociale

Nantes, le 17 septembre 2020

### REUNION NOUVEAUX ELUS

## La déclinaison en Loire-Atlantique de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022) a été annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018 après un an de concertation.

Elle entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Elle renouvelle la gouvernance en confiant aux territoires le pilotage des actions, à travers :

- la contractualisation avec les collectivités, les 100 départements se sont engagés ainsi que deux métropoles dont Nantes Métropole.
- La réorganisation de l'État social déconcentré pour un Etat garant du nouveau service public de l'insertion.
- Une animation régionalisée sur un mode collaboratif et dans le cadre institué d'une conférence régionale des acteurs réunie annuellement.

S'il est attendu davantage de l'État régional, l'État départemental doit prendre toute sa part, au plan opérationnel, dans cette stratégie qui se décline en Loire-Atlantique à la fois à l'échelle de Nantes métropole et sur tout le reste du département.

Les conventions Etat-Département et Etat-Nantes métropole reposent sur l'engagement de chacun des niveaux de collectivités publiques sur des objectifs partagés et des résultats à atteindre, accompagnés d'un soutien financier assuré par l'État et laissant les collectivités libres de choisir leur méthode pour atteindre ces résultats.

La stratégie se décline en cinq engagements que sont :

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes,
- vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La contractualisation Etat-Département porte sur un nombre limité d'objectifs. Six fiches actions constituent les engagements sociaux :

- déploiement de l'accueil social universel sur le territoire départemental ;

- référent de parcours ;
- appui au processus d'orientation et contrat d'engagement réciproque ;
- garantie d'activité ;
- prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à la majorité ;
- développement de l' « aller vers » et mise en place d'une prise en charge des femmes enceintes et isolées avec enfants de moins de trois ans à la rue.

Cette convention est en cohérence avec les deux projets stratégiques du Département : la rénovation de l'action sociale de proximité qui intègre le déploiement de l'accueil social universel et l'engagement départemental pour l'emploi qui vise à la mobilisation des entreprises dans la mise en œuvre des parcours d'insertion et l'accès à l'emploi.

Au titre de 2019, le soutien financier de l'État s'élève à 1 456 450 euros et 1 506 850 euros de la part du département.

La contractualisation Etat-Nantes métropole porte sur des actions qui relèvent des compétences communales et participe du partenariat entre la métropole, ses communes et le département en matière d'action sociale et dans le cadre des cinq engagements du plan pauvreté :

- renforcer les moyens d'accueil et d'accompagnement des enfants en situation de précarité ;
- ouverture d'un accueil de jour « familles » ;
- renforcer / expérimenter de nouvelles implantations d'épiceries sociales ou autres modalités d'accès à une alimentation de qualité ;
- lutter contre le non recours et la fracture numérique ;
- accompagnement socio-professionnel renforcé pour les jeunes femmes en situation de précarité.

Au titre de 2019, le soutien financier de l'État s'élève à 1 000 000 euros, à parts égales avec l'apport financier de Nantes métropole.

.

.

.